

## 3064 - Il veut les titres des livres de prière authentiques

---

### question

Ma question porte sur la façon de distinguer le dhikr normal du dhikr innové. Mon déplacement entre mon domicile et mon lieu de travail prend environ deux heures chaque jour. Pour mettre à profit ce temps, j'écoute le Coran accompagné de sa traduction anglaise. J'essaie aussi de réciter certaines prières que j'ai apprises dans des livres que je me suis procurés. Publiés en Inde et au Pakistan, ces livres précisent un nombre de répétition d'une prière comme cent fois, cinq cents fois, etc.. Toutes les prières citées dans ces hadith sont associées d'un nombre de répétition à respecter. J'ai cherché dans un bon nombre de hadith authentiques, mais je n'ai vu aucun texte préciser un nombre déterminé. Compte tenu de ce fait, serai-je un innovateur si j'accepte de réciter les prières citées dans lesdits livres suivant le nombre indiqué? Si tel est le cas, existe-t-il des livres reconnus que vous me recommanderiez pour me permettre d'y apprendre des prières constituant mon dhikr quotidien?

### la réponse favorite

Il a été rapporté du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) de façon sûre des prières à répéter cent fois jour et nuit. C'est le cas de ce hadith d'Abou Hourayra (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit: « **Quiconque dit: laa ilaaha illa Allahou wahdahou laa sharika lahou lahoul moulkou wa lahoul hamdou wa houwa alaa koulli shay'in qadiroun (il n' y a de dieu qu'Allah seul qui n'a point d'associé; la royauté et la louange Lui appartiennent. Il est le Tout-Puissant) cent fois aura une récompense égale à celle de quelqu'un qui a affranchi cent esclaves, et cent bonnes actions seront inscrites en sa faveur et cent mauvaises actions lui seront enlevées, et ses prières le protégeront contre Satan durant la journée , et personne n'aura accompli une action meilleure que la sienne, sauf quelqu'un qui en aurait fait plus.** » (rapporté par al-Boukhari, 3050). Il en est de même du hadith d'Abou Hourayra (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (bénédition et salut

soient sur lui) a dit: « **Quiconque dit aucours d'un jour: soubhana Allahi wa bi hamdihi (Combien Allah est transcendant et louange à Lui) cent fois aura ses péchés remis, furent-ils comme l'écume de la mer.** » (rapporté par al-Boukhari,5936)

En ce qui concerne les titres de livres sûrs traitant des prières et hadith, beaucoup d'ouvrages anciens et nouveaux abordent le sujet exclusivement et partiellement. En voici quelques uns:

1. Kitab amal al-yawm wa allayla de Nassa'i, rétabli par Farouq hammada.
2. Al-adhkar de l'imam an-Nawawi, rétabli par Abdoul Qadir Arnaout.
3. As-sahih al-Mousnad min adhkar al-yawm wa al-layla, publié par Dar ibn Affan, Khobar, Arabie saoudite.
4. Sahih al-kalim at-tayyib d'al-Albani, publié par al-Maktab al-islami, Beyrouth, Liban.
5. Hisn al-moulim d'al-Qahtani, publié par la Fondation al-Djarissi, Ryadh, Arabie Saoudite.

Puisse Allah vous assister.